

SYNDICAT DES TRAVAILLEURS DE L'ENSEIGNEMENT
DU NORD-OUEST QUEBECOIS

MEMOIRE PRESENTE A LA
COMMISSION JEAN A ROUYN

NOVEMBRE 1980

STENOQ, c.p. 697, ROUYN, 762-0929

PREAMBULE

En s'engageant dans la présentation d'un mémoire ou plutôt d'une réflexion sur les problèmes vécus à l'éducation des adultes, les enseignants du S.T.E.N.O.Q. (section éducation des adultes) veulent sensibiliser la Commission à des problèmes qui leur semblent urgent de régler.

Ayant constaté l'ampleur du mandat qui vous est confié, nous osons espérer que nos recommandations seront prises en considération dans l'élaboration des nouvelles politiques devant régir l'éducation des adultes pour les années à venir. Nous devons vous souligner cependant, que plusieurs d'entre nous sont sceptiques quant aux résultats concrets des nombreuses consultations effectuées dans le monde de l'éducation. Prenons comme exemple la consultation du Ministre Morin sur son projet d'école (livre vert). Nous savons tous que le ministre n'a pas retenu la plupart des recommandations venant des parents, des enseignants, etc., dans l'élaboration des mesures contenues dans le livre orange. (Ce qui explique le rejet massif du livre orange par les enseignants).

Nous avons quand même l'intention de suivre l'évolution de vos travaux jusqu'à la production de votre rapport espérant que celui-ci amorcera une transformation en profondeur de ce secteur si négligé de l'éducation.

INTRODUCTION

Le texte qui suit est le fruit d'une série de rencontres tenues avec les enseignants des centres de la région, du Témiscamingue à Chibougamau. Ces rencontres ont été complétées par des recherches auprès des usagers et par la tenue d'un colloque régional qui nous a permis de mettre en commun nos points de vue, d'harmoniser nos demandes et de finaliser nos revendications.

Notre mémoire touche trois aspects particuliers de l'éducation des adultes. Premièrement, les conditions d'exploitation du personnel de ce secteur, deuxièmement, les conditions de l'exercice du métier et troisièmement, l'organisation (juridiction, gestion, financement) de l'éducation des adultes.

L'EXPLOITATION DU PERSONNEL DE CE SECTEUR

Depuis quelques années nous avons mené des luttes pour l'amélioration des conditions générales des travailleurs (enseignants et autres) et des usagers de l'éducation des adultes.

Ex.: Elargissement de l'éventail des cours, amélioration des contenus, lutte pour une plus grande stabilité du personnel, ect...

Dans le contexte actuel de la crise économique et de la contre-réforme que nous subissons dans le monde de l'éducation, le choix du gouvernement va dans le sens de couper les budgets dans les secteurs des services sociaux et éducatifs. Les livres vert et orange sur l'école, le livre blanc sur les collèges (lois 24-25), le nouveau mode d'allocation des ressources aux Commissions Scolaires, les nouveaux régimes pédagogiques, convergent tous dans le même sens, c'est-à-dire couper des ressources et réduire les dépenses.

Dans ce contexte, la situation des enseignants oeuvrant dans le secteur de l'éducation des adultes, déjà précaire, devient proprement insupportable.

Vous n'êtes pas sans savoir mesdames et messieurs les Commissaires que des enseignants de ce secteur, travaillant comme employé "régulier" depuis 5-6-7 et même 10 ans, n'ont aucune condition de travail définie, aucune sécurité d'emploi, aucun bénéfice marginal régi par Convention Collective. De plus, il paraîtrait même que ces travailleurs ne seraient pas couverts par la loi des normes du travail (126). C'est donc l'arbitraire patronal qui domine.

Ainsi, la plupart des Commissions Scolaires leur refusent le droit à un contrat, les excluant à toute fin pratique des avantages de la

Convention Collective.

N'ayant pas de contrat ces enseignants se voient refuser l'application des minces gains enregistrés lors de la dernière ronde de négociation. Il est courant de constater que les interprétations des Conventions Collectives, par la partie patronale, se font toujours au détriment des droits des enseignants. Dans un contexte où le processus de grief est pratiquement paralysé, cela devient très injuste.

Nous revendiquons donc des contrats à temps plein pour les enseignants de ce secteur dans le but d'assurer un minimum de stabilité et de protection pour le secteur et pour ceux et celles qui l'ont bâti.

Nous revendiquons aussi que les "réguliers" bénéficient de conditions de travail définies; définition de tâche, durée de l'année de travail, durée de la journée de travail, durée de la charge d'enseignement, répartition des fonctions et responsabilités, etc....

Vous savez aussi que les bénéfices marginaux des Conventions Collectives existantes ne s'appliquent pas à ces enseignants. Pas de congé maternité, même sans traitement, pas de plan d'assurance, pas de congés fériés payés, pas de régime de retraite, pas de prime d'éloignement. etc.

Beaucoup de Commissions Scolaires profitent de ce contexte et prennent prétexte d'un besoin de souplesse pour imposer des horaires et des calendriers de travail inacceptables. Ex.: Réunions subites, disponibilité de 1h00 à 11h00 p.m., production de nouveaux programmes ou de nouvelles méthodes sans rémunération adéquate, etc.

Cette situation entraîne souvent de la discrimination envers les femmes. Les préjugés sexistes étant encore très enracinés, plusieurs femmes se retrouvent défavorisées dans la répartition du travail et dans l'attribution des fonctions et responsabilités.

Au chapitre du perfectionnement, plusieurs Commissions Scolaires demandent aux enseignants de se recycler, (le plus souvent à leur frais) sans bénéficier des avantages inscrits à la Convention Collective des enseignants. Dans bien des cas, ce perfectionnement ne conduit pas à un changement de leur scolarité.

Dans beaucoup de Commissions Scolaires, le perfectionnement n'est pas encouragé et compte tenu de l'absence de sécurité d'emploi qui engendre la peur d'être renvoyés d'une session à l'autre, beaucoup d'éducateurs ne sont pas intéressés à s'engager dans un long processus qui les conduirait à une qualification légale. Nous savons que les Commissions Scolaires disposent d'argent pour le perfectionnement du personnel de l'éducation des adultes mais il nous est impossible de vérifier si les sommes sont utilisées et de quelles manières elles le sont.

Compte tenu que tout est lié à l'obtention d'un contrat, il est aussi très difficile pour un professeur de faire reconnaître sa "probation".

Nous souhaitons, mesdames et messieurs les Commissaires, qu'à ce chapitre des conditions de vie et de travail du personnel, vous fassiez un véritable effort de compréhension. Ce n'est un secret pour personne qu'il souffle actuellement sur le Québec et sur l'ensemble des pays capitalistes un vent d'antisindicalisme. Une propagande éhontée tente continuellement de culpabiliser les syndiqués face aux revendications justes qu'ils soutiennent.

Nous nous inquiétons de certains courants d'idée venant de plusieurs sources et de plusieurs milieux qui prêtent à la Commission Jean des velléités de dénigrement du syndicalisme et des Conventions Collectives qui soi-disant nuiraient à la souplesse et à l'innovation. La qualité de l'enseignement sera sûrement plus assurée si elle est mieux encadrée.

Faut-il rappeler à la Commission que ce que le peuple québécois a conquis comme amélioration des conditions de vie et de travail, c'est surtout par le syndicalisme qu'il la fait.

Le salaire minimum, le congé maternité, la journée de travail de huit (8) heures, l'indexation, l'acquisition de contrats et avantages sociaux, les vacances, la sécurité au travail, etc. sont tous des avantages concrets obtenus par le syndicalisme.

Faut-il rappeler aussi à la Commission qu'un climat de travail où prévaut l'insécurité, l'arbitraire, le favoritisme, réussit malheureusement trop souvent à asservir ceux à qui il est imposé et est loin d'être propice à l'innovation et à la souplesse comme certains tentent de le faire croire.

Souvent, les changements (innovations) bousculent un peu les hommes (femmes) et les structures en place; il faut que ceux (celles) qui les proposent aient une bonne sécurité d'emploi et une permanence qui leur permettent de les mener à terme.

LA SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT DES DIFFERENTES DISCIPLINES ET
LES CONDITIONS D'EXERCICE DU METIER

A ce chapitre les problèmes sont multiples et passablement difficiles à cerner. Il nous a fallu plusieurs heures de discussion pour pouvoir formuler des recommandations qui aillent dans le sens d'un véritable changement.

Nous revendiquons pour toutes les disciplines, plus de personnel de soutien, une planification plus grande de tout le domaine de l'enseignement, une mise à jour des programmes et des contenus de cours en fonction des nouvelles réalités de l'époque technologique dans laquelle nous vivons, l'épuration des préjugés sexistes et sociaux dans les manuels d'enseignement et une utilisation plus rationnelle des équipements dont dispose ce secteur.

LA FORMATION GENERALE

Nous demandons à la Commission d'explorer la possibilité de créer des ratios à l'éducation des adultes, en rapport avec les objectifs de l'enseignement individualisé. Il n'existe actuellement aucune norme applicable à ce secteur et les groupes d'étudiants sont nombreux et composés de gens de niveaux éducationnels différents. Des classes à niveaux multiples, une planification de clientèle imprévisible, des usagers venant de différents milieux, la possibilité de fermer ou d'ouvrir un cours à n'importe quelle période de l'année, un classement qui se fait par des méthodes archaïques, rendent l'enseignement très pénible et les chances de succès plus restreintes.

L'ENSEIGNEMENT DES SCIENCES

Il faut vraiment que la Commission se rende sur place pour voir la situation qui prévaut à l'enseignement des sciences. Les professeurs y travaillent dans des conditions moyenâgeuses avec des manuels de 1965, aucun appareil et du matériel improvisé. Nous aimerions recevoir de la Commission, dans le cours de son mandat, un rapport de l'état de l'enseignement des sciences.

L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES

Au niveau des centres linguistiques, nous notons qu'il n'y a pas de véritables échanges en terme d'expérience, de méthodes, de procédés entre les Commissions Scolaires. Nous attirons votre attention sur l'absence de programmes et d'objectifs définis.

Dans le domaine de la formation générale, le gouvernement devra faire un effort pour améliorer la situation et nous avons l'impression que les différentes institutions et les nouvelles orientations du gouvernement vont dans le sens de diminuer l'importance de la formation générale aux dépens d'une formation industrielle plus rapide afin de répondre aux besoins immédiats de l'industrie. Nous sommes totalement contre cette orientation. Sans espérer une formation universitaire pour tous, nous croyons que l'école doit offrir un minimum de formation pour permettre aux citoyens d'appréhender et de prendre en main le milieu dans lequel ils vivent.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La formation professionnelle dans le secteur régulier du système d'enseignement est plus ou moins reproduite dans le secteur de l'éducation des adultes. On dispense à l'éducation des adultes des

cours de formation professionnel principalement demandés par la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada, le Ministère du Travail et de la Main d'Oeuvre du Québec, l'industrie, etc.

Nous souhaitons apprendre de la Commission, qui fait l'analyse du marché du travail et comment elle se fait?

Nous souhaitons aussi une mise à jour des programmes de formation professionnelle pour les adultes en fonction des besoins des usagers.

Nous souhaitons à ce chapitre une utilisation plus rationnelle de l'équipement. Dans certaines Commissions Scolaires nous avons noté l'achat de 50 000,00\$ de matériel destiné à l'enseignement d'un cours et la fermeture du cours l'année suivante. Nous pouvons vous donner de très nombreux exemples de ces situations dont les contribuables font les frais.

L'EDUCATION POPULAIRE, L'ANIMATION, LE SUPPORT ET L'ACTION COMMUNAUTAIRE

Les éducateurs de ce secteur doivent répondre à des besoins aussi multiples que diversifiés. Comme les attentes peuvent être aussi diverses que les groupes qui les expriment, les disciplines enseignées doivent y correspondre.

Ce secteur pourrait être plus développé et devrait être plus centré sur les besoins de la collectivité. L'idée de mettre sur pied des programmes visant la promotion collective, le soutien communautaire, la satisfaction des besoins du milieu devrait être plus encouragée.

Ex.: Les moyens de mettre sur pied des coopératives, de prendre en charge le fonctionnement de leur syndicat, d'élaborer une Convention Collective, d'initier les usagers au différents contenus des lois sociales, économiques, de faire acquérir des connaissances de gestion administrative, en communication, en animation de groupe, dans la confection de dossier, etc. Ce sont là, des pistes à développer et à encourager.

Sans être contre les cours visant l'épanouissement et l'enrichissement personnel (macramé, tricot, poterie) nous croyons plus rentable pour une société d'investir dans des cours qui visent la promotion collective de la communauté et la prise en charge des citoyens de leur devenir.

Ex.: Cours ou programmes touchant des réalités vécues (accidents de travail, santé-sécurité, environnement, conditions de travail, fonds de pension, démocratie syndicale, consommation, garderie populaire, lutte des femmes, connaissance des systèmes économiques, budget familial, etc.).

Nous souhaitons que les différentes disciplines correspondent aux besoins de la population et permettent aux différents usagers d'envisager un avenir meilleur et des possibilités améliorées de faire face aux nécessités de la vie, nécessités de plus en plus évidentes si on considère que la majorité des citoyens connaissent actuellement un appauvrissement progressif à cause du contexte inflationniste.

Ces programmes de formation devraient être intégrés à d'autres programmes de travaux communautaires dans une perspective de travail social rémunéré par l'état.

L'ORGANISATION, LE FINANCEMENT, LES JURIDICTIONS ET LA GESTION
DE L'EDUCATION DES ADULTES.

Pour un système public d'éducation des adultes

L'éducation des adultes au Québec est un véritable "melting-pot" administratif. Le fédéral, le provincial, le ministère de l'éducation, de la main-d'oeuvre, de l'immigration, du travail, etc. s'y côtoient dans un fouillis indescriptible. Ce fouillis conduit inévitablement à des conflits de juridiction, à des chevauchements de pouvoir qui ne permettent pas de savoir qui dépend de qui et qui a le pouvoir de quoi.

Cette situation confuse permet aux entreprises et au monde économique en général d'influencer fortement les orientations de l'éducation des adultes en fonction de leurs intérêts propres.

Ajoutez à cela le peu d'emprise et le peu de connaissance qu'ont les commissaires des Commissions Scolaires dans ce dossier, le statut éphémère des cadres ainsi que leur nomination souvent arbitraire, la situation précaire des enseignants formateurs et vous avez là, place pour une parfaite domination des pouvoirs économiques.

Les services d'éducation des adultes des Commissions Scolaires offrent bien une multitude de programmes qui peuvent aller de la formation générale à l'éducation populaire en passant par la formation professionnelle, l'animation communautaire, les services d'accueil. Chacun de ces types de formation vise certes à répondre à un certain besoin mais origine de différentes conjonctures et différents pouvoirs. Elles dépendent surtout de disponibilités financières, de la pression exercée par les demandeurs, du bon

vouloir des administrateurs, d'objectifs différents et contradictoires d'une juridiction à l'autre, etc.

Il en résulte un système souvent incohérent soumis à l'arbitraire et aux aléas des pouvoirs politiques et économiques.

Recommandations:

- 1) Que le gouvernement du Québec récupère les sommes versées par le fédéral au chapitre de l'enseignement secondaire, de la recherche, de la formation professionnelle et de l'enseignement des langues et qu'il exerce son entière juridiction dans le secteur de l'éducation des adultes.

- 2) Que le Ministère de l'Éducation du Québec soit le responsable premier de tous les niveaux et secteurs de formation.

Le financement

Le réseau public d'éducation des adultes au Québec est utilisé par près de 10% de sa population. C'est donc un réseau qui prend une grande importance dans le monde de l'éducation et qui mérite d'être pensé en fonction des besoins des personnes et des différents milieux.

Nous estimons que des débats doivent être faits avec la population en général avant de fixer les objectifs à poursuivre dans l'élaboration des nouvelles politiques.

Toute politique qui viserait à satisfaire les besoins des entreprises en main-d'oeuvre productive et docile aux dépens d'un développement harmonieux de la personne irait à l'encontre de l'intérêt collectif du peuple québécois. Toute politique visant à faire de l'éducation des adultes un palliatif à la montée du chômage et du bien-être social, ne serait que du "cataplasme"..... Soulignons que les usagers comme les éducateurs ont horreur de l'occupationnel. L'éducation donnée doit ouvrir des horizons et permettre une amélioration collective et individuelle des usagers. Nous savons que les exigences des entreprises ont beaucoup plus de poids que les utilisateurs des services. Nous escomptons que la Commission fera un inventaire complet des multiples formes d'accès au financement d'activités de formation pour les entreprises, que ce soit à titre individuel ou collectif, que ce soit pour les petites, moyennes ou grosses entreprises, que ce soit pour la "formation professionnel" des ouvriers ou le perfectionnement des cadres, petits, moyens et grands, que ce soit sous forme de formation large, (séminaires, congrès, etc.)

Ces données nous sont essentielles pour comprendre l'inégalité de financement entre les "besoins patronaux" et les "besoins populaires". Un très grand nombre d'entreprises ont des programmes de formation subventionnés par le gouvernement et nous devons savoir de quelle nature et comment ces sommes sont utilisées.

Ces données nous permettraient peut-être de comprendre pourquoi les restrictions des budgets globaux sont d'abord traduites par des coupures de subventions chez les OVEP et chez les organismes populaires. Ces données doivent être mises à la disposition du public.

Nous soulignons aussi à la Commission que nous croyons important de faire un effort pour améliorer le niveau éducationnel de nos concitoyens peu scolarisés et analphabètes et de donner une chance aux nombreuses femmes désireuses de réintégrer le marché du travail. Nous devons aussi mettre l'accent dans des secteurs comme les immigrants, les handicapés, les prisonniers et les autochtones.

Nous recommandons la mise en place d'un congé-éducation.

Le congé-éducation payé pourrait être un moyen de permettre aux travailleurs en exercice d'accéder à un complément de formation de leur choix. En formation professionnelle et générale, le congé-éducation payé permettrait aux travailleurs les moins scolarisés de poursuivre l'acquisition de connaissances et d'apprentissages, ce qui actuellement est le fait surtout d'une partie de la population déjà privilégiée sur le plan de la scolarisation. En formation syndicale, le congé aurait l'avantage de permettre de permettre aux travailleurs de se donner une formation sur leur terrain propre et qui corresponde à leurs intérêts de travailleurs.

Nous recommandons l'accessibilité à des garderies pour permettre aux nombreuses femmes qui le désirent d'entrer sur le marché du travail.

Nous recommandons l'augmentation des prestations d'aide pour les étudiants-adultes.

Nous recommandons la mise sur pied de gouvernements étudiants obligatoires dans chaque centre avec un pouvoir de consultation dans la gestion du centre.

Nous recommandons la formation de centre de recyclage pour les accidentés du travail.

Nous recommandons une plus grande accessibilité des différents équipements et biens publics.

Les organismes populaires, le syndicats, les groupes oeuvrant dans le sens des besoins de la collectivité devraient avoir une plus grande accessibilité aux salles de réunions et aux différents équipements (audio-visuel, etc...).

Nous recommandons que des efforts soient faits pour rendre plus accessibles le Cégep et l'Université aux différentes couches de la société.

Dans une région comme la nôtre où la situation géographique empêche un très grand nombre de citoyens d'accéder à l'enseignement collégial et Universitaire, la solution qui peut être envisagée est de décentraliser en milieu les services collégiaux et universitaires. De plus, nous trouvons essentiel que la région du Nord-Ouest soit dotée d'un campus universitaire autonome à tous les points de vue.